

La déontologie parlementaire : usages et effets d'un nouveau régime de probité

Axe évaluation de la démocratie

Equipe de recherche :

Colin HAY



Professeur de science politique (Centre d'études européennes et de politique comparée de Sciences Po)

Sofia WICKBERG



Assistant Professor à l'Université d'Amsterdam

Membres associés :

- Éric PHÉLIPPEAU, Université Paris-Nanterre
- Éric BUGÉ, Conseil d'État
- Sébastien MICHON, Université de Strasbourg

Depuis une trentaine d'années, les injonctions à la transparence et à l'intégrité en politique se sont multipliées. Le projet PolEthics évalue la politique de déontologie mise en œuvre au sein du Parlement à travers la réception de ses instruments par les ressortissants dans le but de proposer des améliorations.

Objectifs

Depuis une trentaine d'années, les **injonctions à la transparence** se sont multipliées. Plus récemment encore, les obligations en matière de lutte contre la corruption, de prévention des conflits d'intérêts et de promotion de la déontologie se sont accumulées. Or, cette 'grande transformation éthique' n'a fait l'objet que de peu de travaux de recherche et d'évaluation. Les usages et les effets de ces injonctions et de ces règles, tout comme les contraintes qu'elles génèrent au sein du Parlement français n'ont encore fait l'objet d'aucune étude scientifique.

Ce projet se propose donc d'explorer ces dispositifs à travers leur réception et leurs usages par leurs ressortissants. Il entend éclairer les relations qu'entretiennent les parlementaires, mais également d'autres 'publics' au sein du parlement tels que les assistants et administrateurs parlementaires, à ces différents instruments de déontologie.

Cadre théorique

PolEthics se propose **d'explorer les dispositifs de déontologie parlementaire à travers leur réception et leurs usages par leurs ressortissants.**

En utilisant le cadre analytique proposé par Anne Revillard, ce projet entend éclairer les relations qu'entretiennent les parlementaires, mais également d'autres 'publics' au sein de l'Assemblée tels que les assistants et administrateurs parlementaires, à ces différents instruments de déontologie. En ce sens il conduit à **s'interroger sur la connaissance des ressortissants du dispositif existant et sur leur perception de celui-ci**, notamment en lien avec leur interprétation du problème des atteintes à la probité. Qu'en savent-ils ? Qu'en pensent-ils ? Y adhèrent-ils ou le rejettent-ils ? S'agit-il simplement de se conformer formellement à ces nouvelles exigences – par exemple de paraître transparent ? – ou s'y plier engage-t-il plus profondément ?

Il s'agit également d'étudier les appropriations de ces instruments ainsi que les usages qui en découlent. En effet, il semble pertinent d'identifier les pratiques et tactiques que les parties prenantes développent autour de ces instruments. Cette approche permet ainsi de mobiliser la notion de **policy feedback** (Pierson, 1993) en étudiant la manière dont ces outils déontologiques s'inscrivent dans la compétition et au cœur d'institutions politiques, tout en les transformant. Cette étude d'instruments d'action publique dont les ressortissants ne sont pas des individus ordinaires – en effet, les « *rule-takers* » sont ici également les « *rule-makers* » – permettra d'enrichir la notion de ressortissant.

Méthodologie

Ce projet de recherche se concentre sur le rapport à la **déontologie des 'publics' au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat**. Pour procéder à ces recherches, deux voies principales seront mises en œuvre :

- une perspective prosopographique
- une approche par entretiens semi-directifs avec des élus, des assistants parlementaires et des administrateurs de l'Assemblée.

La démarche prosopographique visera à mettre au point une biographie collective des parlementaires qui composent la nouvelle législature (voir tableau). Au-delà de toute une série de propriétés sociobiographiques classiques, les données utiles à la vérification de nos hypothèses couvriront plus particulièrement leur itinéraire politique antérieur à leur élection de 2022 afin d'en préciser l'ancienneté et d'apprécier leur profil de député novice (Boelaert, Michon et Ollion 2021) ou non, leurs attaches partisans, ainsi que leur bagage professionnel.



Fig 1. L'Assemblée nationale lors d'une session de questions au gouvernement, le 17 janvier 2023.

Des entretiens semi-directifs permettront d'approfondir les rapports à la déontologie de ces acteurs sous différentes facettes. La perception générale de cet enjeu que représente la déontologie parlementaire tout comme l'expérience concrète des acteurs (rapports avec les agents de la HATVP et ceux des services de déontologie, éventuelles expériences contentieuses) feront l'objet d'interrogations spécifiques. Les canaux d'apprentissage de ces règles seront également questionnés. La connaissance par les parlementaires et leurs collaborateurs – les assistants parlementaires sont en effet d'autant moins à négliger que fort probablement il leur incombe de superviser ces questions et de remplir certains documents répondant à ces obligations déontologiques pour leurs employeurs – des pans couverts par ce régime déontologique sera évaluée (secteurs concernés, infractions créées, sanctions prévues, etc.). Les éventuelles difficultés ressenties et expérimentées par ces acteurs feront également l'objet d'un effort d'identification.

Caractéristique	LFI	PCF	EELV	PS	LIOT	Renaissance	MoDem	Horizons	LR	RN	NI
Effectif	75	22	23	31	20	172	49	30	62	89	4
Age à l'élection de 2022	43	49	44	54	57	49	54	50	51	46	59
Expérience politique avant 2022	51%	95%	74%	97%	95%	91%	96%	97%	100%	78%	100%
Néo-député en 2022	81%	50%	83%	42%	25%	29%	29%	43%	24%	94%	0%
A eu un mandat local ou territorial	39%	95%	65%	94%	95%	58%	84%	80%	92%	78%	75%

Tableau. Carrière politique des députés par groupe parlementaire
Lecture: L'âge moyen des députés du groupe Renaissance est de 49 ans. 29% d'entre eux sont élus députés pour la première fois en 2022.